
Adresse de la société populaire de Nice (Alpes-Maritimes), lors de la séance du 11 frimaire an III (1er décembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Nice (Alpes-Maritimes), lors de la séance du 11 frimaire an III (1er décembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. p. 350;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19985_t1_0350_0000_11

Fichier pdf généré le 15/07/2019

18

Des citoyens de la commune de Tours [Indre-et-Loire], réunis en société populaire, manifestent à la Convention cette grande vérité, les applaudissemens d'un peuple libre sont la plus glorieuse récompense de ses représentans; ils félicitent la Convention sur l'énergie qu'elle a montrée le 9 thermidor, et dans les actes qui en sont découlés; ils invitent la Convention d'user de la plénitude des pouvoirs confiés à ses mains pour terrasser les plus dangereux ennemis de la liberté, qui, sous le manteau superbe du patriotisme, ont voulu égarer le peuple sur ses devoirs.

Mention honorable, insertion au bulletin (21).

19

Le conseil-général de la commune d'Yvetot, chef-lieu de district [sic], département de la Seine-Inférieure, s'écrie avec enthousiasme que le règne des hommes de sang est passé, que leurs efforts seront vains, qu'ils ne feront plus couler celui de l'innocent, et que le jour où leurs crimes avérés doivent être punis, est enfin arrivé: ils félicitent la Convention sur son courage à poursuivre ces brigands jusques dans leur dernier repaire.

Mention honorable, insertion au bulletin (22).

20

Le conseil-général de la commune de Bourbourg, district de Bergues, département du Nord, félicite la Convention sur son adresse au Peuple français; il rend compte des applaudissemens qui l'ont couverte, lorsqu'elle a été lue dans le temple dédié à l'Être suprême; il invite les représentans du peuple à rester fermes à leur poste, à continuer leurs glorieux travaux, et d'écraser les téméraires qui voudroient rivaliser avec les dépositaires de l'autorité nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (23).

21

Des citoyens composant la société populaire réépurée de Vabre, canton de Brassac,

district de lacaune, département du Tarn, applaudissent avec tous les bons citoyens aux grands principes de justice et d'humanité renfermés dans l'adresse au Peuple français; ils rendent compte des cris mille fois répétés de *vive la République! vive la Convention nationale! à bas les intrigans et les anthropophages!* Ils témoignent leur désir de voir la sévérité impartiale de la loi employée contre ceux qui, sous le dehors simulé du patriotisme, voudroient l'anéantir par le modérantisme ou le rendre insupportable par la terreur.

Mention honorable, insertion au bulletin (24).

22

Des citoyens de la société populaire de Nice, département des Alpes-Maritimes, félicitent la Convention nationale sur son adresse au Peuple français; ils déclarent que les principes qu'elle contient étoient gravés dans leurs cœurs, et qu'ils ont souvent gémi des atteintes portées par les dépravateurs de la morale publique. Ils annoncent qu'ils s'opposeront courageusement à l'exécution des perfides projets des terroristes, des dominateurs insensés. Ils jurent respect et attachement à la représentation nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (25).

23

Les membres composant le comité révolutionnaire de Pont-de-Vaux, département de l'Ain, félicitent la Convention sur son énergie qui a déjoué les conspirations ourdies contre la liberté, ils l'invitent à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (26).

24

Des citoyens de la société populaire d'Arc-et-Senans, district de Quingey, département du Doubs, félicitent la Convention sur les grands principes de justice, de vertu et d'humanité développés dans son adresse au Peuple français; ils lui annoncent qu'ils en ont entendu la lecture avec le plus vif enthousiasme; ils l'invitent à continuer ses glorieux travaux, à mériter la bénédic-

(21) P.-V., L, 217.

(22) P.-V., L, 218.

(23) P.-V., L, 218.

(24) P.-V., L, 218.

(25) P.-V., L, 218-219.

(26) P.-V., L, 219.